

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121-10
du Code des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE SE RÉUNIRA EN SÉANCE ORDINAIRE

**Le MERCREDI 1 JUIN 2022 À 19H00
SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS**

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du dernier procès-verbal du 2 avril 2022

AFFAIRES GENERALES :

- Bâtiments - mise à disposition des salles de la Passerelle
- Bâtiments: règlement intérieur du site de la Passerelle
- Culture : adhésion à l'association Celtomania
- Culture : convention de billetterie avec Madepo
- Transition & écologie : Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels VESP²Action/Polleniz
- Tranquillité publique : Convention S.E.A.T.E.
- Vie associative : Convention ESTUARIUM
- Urbanisme - Foncier : cession par la commune de la parcelle AB 1055
- Urbanisme - Foncier : cession par la commune de la parcelle AB 1056
- Urbanisme - Foncier : échange de parcelles BM 346 et BM 347

FINANCES :

- Taux de contributions directes 2022
- Budget VILLE : reprise et affectation définitive du résultat 2021 modifiés
- Décision modificative budget "VILLE" 2022
- Subvention à l'Ecole Saint Anne pour sortie scolaire
- Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2021
- Convention relative à la gestion des demandes de financement et de remboursement de frais liées à la mise en œuvre du programme « ACTEE SEQUOIA » entre la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et la Commune de Cordemais

RESSOURCES HUMAINES :

- Création d'un Comité Social Territorial
- Tableau des effectifs

- **Point sur les commissions communales**
- **Point sur les décisions du Maire**
- **Point sur les dossiers communautaires**
- **Questions diverses**

Fait à Cordemais, le 25/05/2022